

(2)

(N° 183.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1899.

Proposition de loi ayant pour objet de permettre aux communes et aux provinces de s'associer entre elles et avec des particuliers pour l'exploitation des chemins de fer vicinaux traversant leur territoire (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE SMET DE NAEYER.

Substituer à l'article premier le texte de l'article 7, mais à titre de disposition définitive.

P. DE SMET DE NAEYER.
LÉON BETHUNE.
C^{te} DE MERODE-WESTERLOO.
ÉMILE DE LALIEUX.

(1) Proposition de loi, n° 119 (session de 1897-1898).
Rapport, n° 98.